## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - **AMENDEMENT**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)		
	22.05.2013			DDTE		
	Annule et remplace					

Auteur(s): Commission "Police du commerce et établissements publics et tourisme"	Lié à:			
Titre: Projet de loi sur la police du commerce (LPCom)	ad 13.002			
Contenu:				
Amendement du Conseil d'Etat				
Article 20, al. 2, let. <i>c</i>				
c) assorti d'une interdiction temporaire ou définitive à la titulaire, à la personne responsable ou à une personne exerçant des responsabilités au sein de l'entité ( <u>suppression de: juridique</u> ) titulaire d'exercer la même activité, directement ou par l'entremise d'une entité ( <u>suppression de: juridique</u> ).				
Motivation (facultatif):				

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
L. Debrot (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

**ENVOYER** 

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement